

COMITÉ DE PILOTAGE
AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES
RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2013

Etaient présents :

Elus : Sylvie Chartier, Marie-Thérèse Triballier, Nadine Mercier

Personnel mairie : Nelly Chatillon, Valérie Boutrois

Yoann Ragaigne, directeur du centre social

Enseignants : Evelyne Paumier, Sandrine Quénéa, Joël Taurin

Représentants de parents d'élèves : Annabelle Bénard, Julie Legeay-Gandon

Excusé : Pascal Dupuis

Introduction

Nadine Mercier entame la réunion en faisant une chronologie des étapes déjà franchies depuis le début de l'année 2013 :

La commission scolaire de la municipalité avait abordé le sujet en février 2013 et après avoir étudié le projet de loi, avait décidé de rédiger un questionnaire à l'attention des parents d'élèves (en pièce jointe).

Un conseil d'école extraordinaire abordant la question de l'aménagement des rythmes scolaires a eu lieu le 11 mars 2013, réunissant les deux écoles.

Une troisième réunion le 4 avril 2013 a permis de procéder au dépouillement du questionnaire, en présence des représentants de parents d'élèves. Sur 180 questionnaires distribués, 59 ont été retournés. Il en ressort qu'une majorité de parents souhaite de l'école le mercredi matin (49) contre 10 le samedi. A une forte majorité également, les parents disent vouloir confier leur enfant pendant le temps des activités éducatives. A l'issue de cette réunion, il est décidé ! d'associer le directeur du centre social à notre réflexion.

Le 27 mai 2013, le comité de pilotage se réunit à nouveau et avance dans sa réflexion.

Le 17 juin 2013, nouvelle réunion du comité de pilotage.

Rappel des « incontournables de la réforme » :

- 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées avec mercredi matin,
- 5 h 30 d'enseignement maximum par jour et 3 h 30 d'enseignement maximum par demi-journée.
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30
- Au moins 3 h d'activités éducatives par semaine.

Financement :

Le canton du Grand Lucé est à nouveau classé en ZRR, ce qui modifie la participation financière de l'Etat : 50 € + 45 € par élève.

La CAF pourrait participer à hauteur de 54 € par élève.

Taux d'encadrement : 1 encadrant pour 14 en maternelle, 1 encadrant pour 18 en primaire

Moyens humains existant au Grand Lucé : Valérie Boutrois, Luce Lopes, le maître nageur ?, les ATSEM.

Les créneaux horaires possibles : si l'on se réfère aux études des chronobiologistes, les moments les plus favorables pour l'apprentissage sont à partir de 10 heures, et l'après midi vers 15 h - 16h.

Après un débat entre élus, parents et enseignants, il en ressort que l'on pourrait proposer les horaires suivants :

Ecole primaire :

9 h 45 – 12 h 13 h 30 - 16 h 30, les activités éducatives auraient alors lieu le matin de 9 h à 9 h 45

Ecole maternelle :

9 h – 12 h 13 h 30 - 15 h 45, les activités éducatives auraient alors lieu en fin d'après-midi, de 15 h 45 à 16 h 30

Les APC effectuées par les enseignants de l'école primaire pourraient avoir lieu sur le créneau du matin (9 h – 9 h 30).

Il est décidé que les enseignants proposent ces créneaux horaires à leurs collègues. De son côté, la Mairie contacte l'inspection d'académie pour avoir un premier avis sur cette organisation.

Les locaux potentiellement « utilisables » pour les activités éducatives :

Ecole maternelle :

Bibliothèque, salle de motricité, petit jardin, tisanderie pour des petites activités de cuisine, cour

Ecole primaire :

Bibliothèque, cour, préau, salle informatique, salle arts plastiques, classe du 1^{er} étage non utilisée, réfectoire de la cantine.

Activités qui pourraient être proposées :

Jardinage, arts plastiques, informatique, chant, musique, initiation sportive, théâtre, prévention routière, secourisme, ateliers cuisine, présentation des métiers,....

Partenaires :

Associations, bénévoles, organisation cantonale ?

Modalités pratiques d'organisation :

Les activités seront proposées sur inscription. A voir si elles se font au mois, ou par séquence de vacances.

Interrogations :

- Doit-on maintenir l'aide aux devoirs ?
- Gratuité des activités éducatives ?

A faire :

- Nadine se charge de rédiger un projet éducatif territorial
- Nelly se renseigne auprès de l'inspection d'académie pour la faisabilité de notre projet
- Les enseignants se concertent et donnent une réponse à la mairie dans les meilleurs délais

La prochaine réunion est fixée au **mardi 5 novembre 2013 à 20 heures à la Mairie du Grand Lucé.**

Il est prévu d'inviter un élu de la commune de Changé, qui pourra nous présenter l'organisation retenue et les étapes franchies en amont.

N. Mercier